

## **SEANCE DU VINGT SIX JANVIER 2012**

L'an deux mil douze et le vingt six janvier, à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard MARION, Maire.

**PRESENTS** : MOLLARD/GAILLARD/THIBON/AUBERT/MARION C./LAPORTE/  
DRIE/MOLINES/CAPALDI/MOORE MORRIS/SAVY

**ABSENTS EXCUSES** :

DUMAZERT (Proc. à MARION B.

DUBOIS (Proc. à SAVY)

PICAS (Proc. à AUBERT)

**ABSENTS** : MENVIEL/FORESTIER/GRANIER

**SECRETAIRE** : THIBON

Le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition du matériel de sonorisation
- Régularisation participation de Mme MENVIEL à la commission festivités – associations – communication

Adopté à l'unanimité.

### **I. APPROBATION PROCES VERBAL DE SEANCE DU 8 DECEMBRE 2011**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### **II. CHOIX DU MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Maire rappelle que le contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif avec la SDEI arrive à échéance le 27 janvier 2013.

Il convient donc de réfléchir sur le renouvellement du mode de gestion de ce service et d'en examiner les caractéristiques principales :

Les données 2010 sont les suivantes :

- Le réseau de collecte comprend 16 km de canalisation
- 8 stations de relèvement
- Les recettes du service représentent 95 784.00 € pour le délégataire et 21 750 € pour la Commune.

Les prestations assurées par la SDEI sont la gestion du service, l'accueil des usagers, le renouvellement des branchements, des équipements électriques et électromécaniques.

La commune prend en charge le renouvellement du génie civil.

Le Maire précise qu'il existe plusieurs modes de gestion et rappelle les principes :

- Gestion directe : le service est exploité en totalité par la commune, ce qui suppose d'avoir du personnel qualifié
- Gestion en régie avec prestataires de service
- Gestion déléguée par concession ou affermage.

Le Maire, au vu de l'analyse de l'état actuel du service et de l'évolution probable de celui-ci, propose de déléguer le service public d'assainissement sous la forme d'un contrat d'affermage, pour une durée de 10 ans, afin de se caler sur l'échéance du contrat de l'eau.

M. GAILLARD précise que, compte tenu de la complexité de la procédure et de l'enjeu du contrat, une mission d'assistance conseil auprès de la DDTM a été retenue. C'est M. BEAGHE qui assurera cette mission.

Mme LAPORTE demande pourquoi on ne renouvelle pas directement le contrat à la SDEI.  
Le Maire répond qu'il s'agit d'une procédure de délégation de service public qui nécessite une mise en concurrence.

Mme DRIE demande quel sera le coût de ce service pour la Commune.  
De façon synthétique, M. GAILLARD explique que seuls les travaux d'investissement sont à la charge de la commune. Le fermier exploite et entretient le service à ses risques et périls.

Le Maire précise qu'un appel à candidatures sera lancé par publication officielle et que le choix des candidats sera effectué par la commission d'ouverture des plis (créée lors de la procédure de renouvellement du contrat de l'eau).

Mme MOLLARD demande si les travaux programmés sur le centre ancien ont une incidence.  
M. GAILLARD répond que le projet n'est pas lié et qu'il n'y a aucun impact sur le contrat.

Après ces divers échanges, le Maire propose de choisir le mode de gestion et en rappelle les descriptifs.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce en faveur de la délégation de service public en gestion déléguée par affermage.

### **III. CONVENTION DE PRÊT MATERIEL SONORISATION**

Le Maire donne connaissance de la convention pour la mise à disposition du matériel de sonorisation aux associations, moyennant un chèque de caution de 1 200 €, correspondant à sa valeur et encaissé, en cas de détérioration.

M. MARION C. demande si la caution concerne toutes les associations, écoles comprises.  
Le Maire répond que la caution est applicable à tout emprunteur.

Adoptée à l'unanimité.

### **IV. COMMISSIONS ASSOCIATIONS - FESTIVITES - COMMUNICATION**

Le Maire explique que Mme MENVIEL souhaiterait rejoindre ces commissions, auxquelles elle participait en tant qu'invitée.

Accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.